



Extrait de délibération

Identifiant
2022-03-01

Bureau syndical 14 mars 2022 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-deux le lundi quatorze mars à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 8 mars 2022
Nombre de délégués en exercice : 11
Présents : 7
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 4
Votants : 7

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice- Présidents :	BRESCIA Nathalie	BIRONNEAU Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre
Membres :	AYRAULT Bérengère, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc

Charte du télétravail

Afin de cadrer la pratique du télétravail dans la structure, nous avons élaboré une charte du télétravail. Dans ce document, nous faisons référence :

- aux activités éligibles,
- aux conditions de demande,
- au nombre de journée accordée (1j/semaine),
- au cadre générale du télétravail.

Aussi, chaque agent recevra la charte lors de la demande ainsi qu'un arrêté de mise en télétravail reprenant les informations principales : la durée de mise en télétravail, les jours et lieux d'exercice du télétravail, les activités éligibles...

Le bureau syndical décide de valider la mise en place du télétravail au sein de la structure, de valider la diffusion de la charte et d'autoriser le président à signer tous documents en lien avec ce dossier.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD